

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE CORBAS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt cinq janvier le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

MONSIEUR LE MAIRE

Je propose que nous débutions ce Conseil municipal. On va commencer par l'appel.

Présents :	Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Éric MAILLET, Souade KACI, Alain LEGRAS, Marie THIOLAS, Michel MALTRAIT, Thierry HAON, Yves MONTANGERAND, François DARTIGUES, Nathalie PUVILLAND, Aurélie VILLENEUVE, Mylène ROUCHOUSE POUGET, Christophe MALMAZET,, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Ghislaine ARCARO, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT, Henry DUARTE.
Excusé / pouvoir :	Eddie BREVALLE, Christiane PUTHOD, Christine NONY, Nathalie RENE, Sylvie DOMER, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Lilian MORINON
Absent :	Pascal CAZZANIGA

Secrétaires séance :	de Christophe MALMAZET (pour la majorité) Guillaume BOUCHARLAT (pour l'opposition).
-------------------------	--

DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE

Désignation des secrétaires de séance. Pour la majorité, Christophe MALMAZET et pour l'opposition Guillaume BOUCHARLAT.

Arrivée de Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL

Avant de débiter cette séance, mesdames et messieurs, je vais vous inviter à observer une minute de silence à la mémoire d'André SARDAT, maire de Corbas de 1995 à 2008.

Le conseil municipal observe une minute de silence.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 7 DECEMBRE 2023

MONSIEUR LE MAIRE

Je ne pense pas qu'il y a eu d'observations particulières. Des questions ? Adopté.

1) COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

MONSIEUR LE MAIRE

Ensuite compte rendu de délégation, vous l'avez lu, manifestement pas de questions particulières autour du compte rendu de délégation mais lors de la réunion nous nous sommes mis d'accord pour répondre à deux questions.

Question concernant le terrain de la zone industrielle

C'est un terrain qui est pris entre plusieurs entreprises et pour ceux qui connaissent la zone, et je ne doute pas que nos élus connaissent bien notre zone industrielle, je ne doute pas que chacun aient la capacité de le situer.

Pour compléter les questions, il est également demandé : il est indiqué qu'un complément financier de 1,3 million permettant de compléter la partie foncière de l'autorisation de programme suite à l'acquisition du site de Corbas, pouvez vous nous rappeler quand ce projet a été évoqué en conseil municipal ? Je vais vous donner la réponse tout de suite, il n'a pas été évoqué puisque nous n'en avons pas la connaissance. Et rappeler aux corbasiens, les tenants et les aboutissants de ce projet impactant Corbas

Donc pour répondre à la question plus globale, j'ai appris récemment la préemption de ce terrain par la métropole et pour ce qui relève du projet, qui fera l'objet d'une délibération le 29 janvier c'est à dire lundi c'est d'ailleurs la référence de la délibération que vous nous avez soumise, il y aurait donc un projet de compostage, et bien entendu on attend aussi que la métropole revienne vers nous pour nous préciser les tenants et les aboutissants de ce projet pour que bien entendu la ville puisse en discuter et avoir sa patte d'oie. Il faut savoir également que la délibération faisait référence à la commune de Chassieu et il y a deux communes, Chassieu et Rilleux la Pape sur lesquelles ces sujets de compostage sont plus aboutis avec des budgets qui sont déjà votés par des délibérations, Thierry tu me diras si je me trompe, qui ont été votées à l'unanimité des élus des conseils métropolitains sur le choix de Chassieu et de Rilleux La pape.

Des questions sur mon explication ?

Le conseil municipal prend acte

2) DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

MONSIEUR LE MAIRE

Nous allons donc passer au débat d'orientation budgétaire et dans la continuité nous aurons les interventions des groupes dans l'ordre suivant : Renaissance, PS et apparentés, l'opposition, le groupe écologiste, les citoyens et le PC.

Michel c'est à toi

MICHEL MALTRAIT

Merci Alain,

Bonsoir à tous et toutes,

Alors vous le savez, avant le vote du budget le conseil municipal est tenu d'organiser un débat sur les orientations budgétaires. Un rapport vous a été transmis, et je vous propose de le synthétiser avec le document qui s'affiche à l'écran.

Alors pour partir du contexte économique global, la croissance française résiliente en 2024, ça veut dire qu'il y aura une croissance. Je vous rappelle qu'en 2023 elle était de 0,8 la croissance française. Les prévisions vont de 0,9 à 1,4 avec une prévision du gouvernement évidemment volontariste mais c'est bien son rôle bien sûr.

L'inflation s'infléchit, alors là tout le monde est relativement d'accord la fourchette est de 2,6, pour rappel en 2023 elle est montée à 4,9, donc un net fléchissement si les prévisions sont tenues.

Le déficit public représente 4,3 % du PIB et on vient de 6,4, 4,8 en 2022 et 4,9 en 2023. Pour rappel le chiffre du Traité de Maastricht est de 3 % mais plus personne ne tient compte de ce chiffre là, pas même nos voisins allemands. Quant à la dette, elle serait à la fin de l'année 2024 à 109,7 % du PIB, on est vers une diminution, pour revenir à Maastricht on est censé être à 60 %.

Alors, adoption de la loi de finances publiques 2023-2027 pas les contrats de confiance, qu'est ce que ça veut dire ? Vous en avez peut être le souvenir, il y avait ce qu'on appelle les contrats de Cahors, l'État demandait aux collectivités et exigeait d'un certain nombre d'entre elles, de ne pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement d'un 1,2 %. Nous n'en étions pas tenus à cette règle là mais néanmoins nous tachions de la remplir, pas parce que nous n'avions pas d'obligation, de faire n'importe quoi avec nos finances.

Les valeurs locatives de bases pour la taxe foncière vont être valorisés de 3,9 %, on était, si j'ai bonne mémoire à 7 % pour l'an dernier

Le budget vert sera dans une annexe du compte financier unique, c'est la règle désormais.

Exonération possible de taxe foncière pour les particuliers et bailleurs qui opèrent des rénovations énergétiques, sauf erreur de ma part ça ne pourra se faire qu'en 2025 et nous avons jusqu'à avril 2025 pour voter cette disposition si nous le souhaitons, c'est un peu en avance ?.

La dette, on l'a dit maintes fois, on n'a pas de dette toxique, que des emprunts à taux fixe, on nous a maintes fois suggéré de rembourser ces emprunts par anticipation, ça n'est pas possible parce que si on les rembourse par anticipation on règle instantanément les intérêts qu'on devrait payer si on allait au terme donc il faudra emprunter à des taux très négatifs pour que ça vaille la peine.

Néanmoins, le capital au 31/12/2024 sera de 2 110 ce qui représente 188 euros par corbasiens c'est à dire 5 à 6 fois moins que les habitants qui sont dans les strates de 10 000 à 20 000 habitants.

Les recettes fiscales de fonctionnement sont envisagées en hausse, l'assiette de la taxe foncière va être revalorisée de 3 % , on vient de le voir donc forcément ça va revaloriser nos recettes, mais nous n'avons pas prévu d'augmentation de taux, je rappelle que nous sommes toujours à 26 %, car la somme du taux du département et de la ville jusqu'en 2014, on reste à 26, les corbasiens au-delà de cette augmentation voulue par le législateur, ne verront pas leur taux augmenter alors que dans pas mal de communes des environs, les taux ont largement augmenté, ça ne sera pas notre cas et ça n'est pas notre cas.

On s'attend à une baisse des DMTO c'est les droits de mutation à titre onéreux c'est la part des frais, ce qu'on appelle communément des frais de notaire qui revient aux collectivités territoriales et notamment une mairie. On a eu une assez bonne surprise l'an dernier, on s'attend un peu à une baisse mais vous avez vu comme moi que le marché immobilier est un peu contraint ces derniers temps c'est un peu plus difficile pour les gens d'emprunter donc forcément on s'attend éventuellement à une baisse mais on pourra avoir des surprises là aussi. Je crois me souvenir qu'en France se sont vendus 850 000 maisons ou appartements en 2023 contre 1 000 100 dans les belles années, 850 000, on est largement au dessus des chiffres qu'on connaissait dans les années 2010 à 2015, donc c'est pas une catastrophe non plus.

Compensation par l'État vous savez que l'État exonérait de 50% de la base sur laquelle les industrielles sont taxés au niveau de la taxe foncière mais l'État compense cette exonération des bases des industrielles en l'adaptant à ce fameux taux de 3,9 % donc ça va nous faire là aussi des recettes supplémentaires

Les dépenses de fonctionnement seront elles aussi envisagées en hausse du fait de l'inflation. L'inflation du coût , de ce qu'on appelle le panier du maire, j'aime bien l'expression parce que le maire va faire ses courses, le panier du maire subit l'inflation, pour ce qui est de l'alimentation c'est essentiellement les cantines en ce qui nous concerne, c'est d'ailleurs le premier marché public de la commune, que le marché des cantines. L'énergie, les transports comme tout à chacun, le gaz et les cars et je vois passer les factures, pour les cars allant à Saint Bonnet le Mure à la piscine et c'est tant mieux, on n'a pas de piscine mais nos enfants apprennent quand même à nager. Et puis il y a une inflation qui va être due aux mesures employeurs, tant pour la ville que pour le CCAS. Vous l'avez vu comme moi, le SMIC a augmenté, on a de mémoire, une quinzaine de salariés qui sont concernés par cette hausse, vous avez vu la hausse du point d'indice des fonctionnaire de 4 et quelques pourcent qui a pris effet au 1^{er} janvier. D'ailleurs je reviens sur le SMIC, il y a eu une première hausse en avril puis une deuxième hausse si j'ai bonne mémoire en septembre ou octobre, donc on ne les avait pas en année pleine mais cette année on va les avoir en année pleine au delà de la hausse du premier janvier c'est un peu la même chose pour le point des fonctionnaires qu'on a eu une partie de l'année dernière, qu'on aura en totalité pour la hausse de l'an dernier et bien sûr en totalité pour la hausse qui prend effet au 1^{er} janvier. Ajustement activité, vous allez le voir dans une délibération suivante, on va recruter pour les finances, parce que le nombre d'opérations se démultiplie avec tout ce qu'on fait en ce moment et tout ce qu'on faisait déjà avant donc il y a trop d'heures supplémentaires, c'est un peu la même chose pour la DEJS, où on va recruter un 50 %. je vous donne un chiffre comme ça qui m'a frappé quand j'en ai eu connaissance, le nombre d'opérations dites de rattachement c'est à dire les dépenses engagées en 2023 mais, qui sont au titre de l'année 2023 mais que l'on va effectivement effectuer en 2024. Il faut passer une écriture pour dire, je vais dépenser en 2024 mais c'est bien du 2023. Il y avait 1450 écritures de rattachement, je ne sais pas si ça vous dit quelque chose mais bon c'est voilà.. ;

Alors nos engagements ils sont clairs, stabilité de l'enveloppe de subventions aux associations, on ne dérogera pas à cette règle là. Les frais financiers qui sont en baisse, bah oui, comme on amortit le capital, forcément les intérêts des emprunts qui restent à courir diminuent eux aussi. La pénalité SRU ça c'est la bonne nouvelle, on est sortie de la carence et baisse de la sur-pénalité. Je vous rappelle que l'on avait une pénalité de 160 000 euros là aussi, si je ne me trompe pas, et on avait une sur-pénalité de 60 % ce qui nous amenait à 250 000 ou 253 000 euros pardon ?

MONSIEUR LE MAIRE

280 000 euros

MICHEL MALTRAIT

280 000 euros, merci pour la précision. 280 000, desquels on pouvait déduire, les subventions aux organismes sociaux qui construisent des logements sociaux chez nous. Eh bien, cette pénalité de 280 000, va revenir à 160 000, c'est pas mal ça quand même, parce qu'on est dans la bonne tendance du point de vue de la préfecture. Je rappelle aussi, j'ai en mémoire 7 ou 8 villes, dont nos collègues de Mions, Chaponnay, de Tassin-la-Demi-Lune et Écully pour ceux dont je me souviens qui eux rentrent en carence, Pardon ? Pas Écully ? Alors je me trompe, c'est Symphorien d'Ozon, bon voilà, désolé, Monsieur le maire d'Écully si j'ai jeté l'opprobre sur Écully, ce n'était pas le but, mais eux ils rentrent en carence donc ça va leur coûter plus cher. Et surtout ils ne pourront plus instruire leur permis de construire, c'est le préfet, en l'occurrence la préfète qui va s'en charger

on a toujours la pénalité de retard, je viens e la chiffrer et de vous en donner le montant, mais c'est atténué par le cofinancement du logement social puisqu'on peut déduire ce qu'on donne, les subventions que l'on verse à la pénalité que l'on verse,

A de la loi SRU permet de baisser la pénalité en plus de voir l'instruction du permis préservée. Il reste toujours une pénalité de retard de production de logements sociaux à Corbas, atténuée par le cofinancement du logement social. Le fonds de péréquation intercommunale, vous savez, nous sommes une commune relativement riche notamment parce que nos taux d'imposition sont bas, ce fonds, ces appels au fonds au titre de la péréquation intercommunale, va être en hausse.

Les projets d'investissement qui pourraient encore être autofinancés en 2024. Alors j'entends déjà les critiques d'ici qui vont nous dire, oui vous n'empruntez pas, vous n'avez pas emprunté à une époque où les taux étaient bas, il fallait faire des emprunts même si on n'avait pas besoin d'argent, bon on a géré de telle façon que notre épargne qui est clean, nous permette de financer nos investissements. J'avoue quand même que l'on va profiter, je crois que c'est calé au niveau du SITIV, pour 300 000 euros pour la rénovation de Curie, si je ne dis pas de bêtises, SIGERLY pardon, pas le SITIV, SITIV c'est l'informatique, ça n'a rien à voir, on est bien d'accord. Parce que là on nous fait une offre à taux, à un taux que j'aime beaucoup moi, à un taux de 0 %. A un taux de 0 %, on ne va pas s'en priver quand même =, ça nous évite de faire des emprunts plus tard à des taux qui seront forcément plus élevés donc on va les prendre cela et on est sur une autre opération de même nature à des taux de 0 % toujours, mais bon.

Alors les excédents prévisionnels 2024 sont à prévoir parce que, c'est le propre d'un plan pluriannuel d'investissement, entre le moment où on décide de faire l'investissement, le moment où je fais les études préalables, le moment où je commence à chiffrer les choses et le moment où les travaux commencent et puis le moment où les travaux se réalisent et se terminent, bah il se passe forcément 3/4 ans, donc pendant ces 3/4 ans, on les provisions nécessaires pour faire face aux dépenses qui arrivent maintenant. Là en 2024, on va le voir un peu plus loin, on va commencer à décaisser sérieusement mais on n'aura pas besoin de faire appel à l'emprunt en 2024

Le capital des emprunts qu'on va rembourser cette année 320 000€, nous n'aurons pas besoin d'emprunt et aurons des capacités d'investissement importantes en 2024.

On tâche bien sûr de répondre aux besoins de tous les habitants, avec le cofinancement de logements abordables, vous allez entendre parler, vous avez peut être entendu parler de baux réels et solidaires, je

vos invite à vous brancher sur la question parce que c'est ce qui va permettre à certains d'acheter des appartements sans participer au prix du foncier avec des contraintes bien sur mais ça veut dire que ça va réduire de beaucoup le prix de ces appartements neufs

L'agrandissement de l'école Jacques Prévert et la création d'un nouveau restaurant scolaire, là vous en avez déjà entendu parler, je peux vous dire que les maîtrises d'œuvre sont déjà à l'œuvre puisque moi je vois passer les factures, donc ça bosse.

Création d'une nouvelle salle de sport, gymnase essentiellement destinée à la gymnastique rythmique mais j'imagine que d'autres pourront y avoir accès, je me tourne vers l'adjoint au sport qui me confirme que oui. Donc cette salle sera placée aux taillis à côté des boules.

Une ville qui est donc responsable qui s'engage dans l'avenir sans accabler les générations futures. Rénovations énergétiques, on parle de Curie, j'ai encore vu des factures ce matin pour la maîtrise d'œuvre, le coût est lancé. Végétalisation arbustive volontariste, on avait pris un engagement de 50 arbres par an, au-delà des 50 arbres que la métropole met elle même, je crois avoir entendu que l'on était bien au-delà de ça. Pas d'emprunt on l'a déjà dit.

Rénovation de la place Charles de Gaulle, je confirme à Madame GAUSSUIN PISKULA la date que vous avez indiqué en commission pour le début des travaux c'est bien avril, ça va démarrer en avril. Le coin zen au parc de loisirs, vous l'avez vu, je ne sais pas si vous y êtes allés, mais je vous invite à faire un tour, c'est vraiment chouette et ça évitera, et c'est sans doute l'idée aussi, certains débordements qu'il y avait eu au parc de loisirs, certains dimanches où il y avait un peu... un peu beaucoup de monde entrain de faire... enfin voilà on a restreint cette espace avec des choses qui sont plus sportives, le coin zen.

La rénovation du chemin du port, et le projet de création de jardins partagés alors ça n'en est qu'aux prémices, parce qu'il va falloir réunir du monde pour savoir à partir de quand, qui peut en être bénéficiaires, définir sans doute des ordres, je m'avance là, des ordres de priorité, les célibataires, les gens mariés, ceux qui ont des enfants, pas d'enfant, quelles contraintes mettre sur jardins partagés, mais là aussi, le terrain on l'a, le coût est parti, c'est entrain de se mettre en place, ça va voir le jour

La tranquillité des habitants, ça, je me tourne vers mon camarade Eric pour qui c'est un leitmotiv, des caméras, on augmente la vidéo, encore, pour savoir ce qu'il se passe dans la commune.

Nouveau véhicule pour les policiers, je vous rappelle que l'on a 7 policiers désormais maintenant, l'objectif est de 9, avec un chargé de mission.

ERIC MAILLET

8 avec la chargée de mission

MICHEL MALTRAIT

8, olala donc je réponds par avance à une question qui est posée très régulièrement peut être.

Visiophones dans les écoles, rafraîchissement dans les salles pour les plus vulnérables là on parle de ... Lachenal, merci, pour que nos anciens, s'il fait très chaud puissent aller se mettre au frais. Et j'en ai terminé pour cette présentation.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, merci Michel pour cette présentation, comme chaque année, avant d'ouvrir le débat je voulais aussi au nom de tous les élus de la majorité et je joins les élus de l'opposition sur le point, je voulais remercier les services de la ville, la DGS et toutes les équipes, direction financière, direction juridique, pour la qualité des documents présentés. Merci à vous.

Voilà donc on peut considérer que le débat est ouvert et je l'ai annoncé tout à l'heure, et c'est Eric maillet pour Renaissance qui commence.

ERIC MAILLET :

Bonsoir à tous, Monsieur le maire a volé ma première phrase, effectivement je voulais remercier avant tout les services de la ville à travers sa DGS pour la qualité et la clarté de ce document.

Le contexte international malheureusement on ne le connaît que trop et sans être un oiseau de mauvais augure on ne voit pas d'amélioration se dessiner, au contraire les nuages continuent de s'amonceler, où des horreurs en remplace d'autres dans l'œil médiatique. Le retentissement dans notre pays reste principalement l'impact économique sur l'inflation et le manque de croissance.

Ainsi, l'impact principal au niveau de notre ville s'est ressenti au niveau des charges de fonctionnement qui ont inmanquablement augmentées du fait de cette inflation qui impacte ces dépenses contraintes notamment énergétiques même si des efforts en termes de consommation ont été réalisés.

D'ailleurs, l'inflation frappe également comme tout salarié de ce pays, le personnel dont notre ville a su se doter à son service. Celui-ci fait la fierté de nous élus, qui pouvons, nous appuyer sur eux au quotidien mais également de notre population qui les connaît et apprécie leurs actions chacun dans leur domaine. Ainsi pour limiter l'impact de cette inflation sur le niveau de vie de nos personnels, des décisions importantes pour les gratifier et soutenir leur pouvoir d'achat ont été prises au niveau de l'Etat auxquels s'ajoutent des décisions volontaristes au niveau local qu'il faut souligner et assumer fièrement. La fidélisation de nos collaborateurs municipaux est importante pour son bon fonctionnement et la qualité du service public offert aux corbasiens.

Ces coûts de fonctionnement n'empêchent pourtant pas le désendettement de la ville où la dette restant à fin 2024 sera à hauteur de 2 millions d'euros pour les 11 000 habitants que nous sommes, ce qui est spectaculaire. Le plancher symbolique des 200€ par habitants sera percé. On sait que le tissu économique de la ZI est un atout indispensable qui amplifie ce chiffre remarquable par leur participation largement majoritaire aux rentrées fiscales de Corbas. En cela, on se doit de maintenir des taux d'impôt bas pour continuer à soutenir cette densité économique et même l'amplifier pour ainsi permettre aux corbasiens de profiter indirectement de cette manne économique. Dans ce contexte l'Etat n'apporte plus d'aide à la commune ce qui bien que dommageable mais cohérent et logique à la vue de ce constat.

Dans le même ordre d'idée, si l'Etat ne verse plus d'aide à la ville, à contrario la ville va voir diminuer drastiquement ce qu'elle reverse à l'Etat notamment au travers de la taxe SRU. Le sujet a suffisamment fait le buzz cette fin d'année. Oui plusieurs communes autour de Corbas se sont vues sévèrement augmenter cette taxe mais surtout retirer leur droit de regard urbanistiques sur les permis de construire, ce qui est un symbole très fort. L'opposition ici nous assène depuis le début de ce mandat que nous serions des bâtisseurs irraisonnés et nous conjurent de faire comme ces communes voisines. Et bien non, Corbas a su avoir une politique urbanistique raisonnée dont on récolte désormais les fruits, même si le travail reste à poursuivre.

Enfin ce DOB montre un volontarisme et même l'accélération de projets d'investissements indéniables et notre groupe s'en félicite. Ils ont été ici clairement présentés, on ne va pas les redétailler. Les plus gros investissements que ce soit scolaires et sportifs permettent de se projeter sereinement sur les décennies à venir. On parle ici de plus de 10 millions d'euros tout projets confondus, le tout sans recourir à l'emprunt.

Pour conclure, notre groupe soutient sans réserve cette proposition d'orientation budgétaire qui sait s'appuyer sur les points forts résultant de la rigueur des années passées et qui accélèrent encore plus sur des investissements structurants au bénéfice des corbasiens.

LAURENCE MOULIN

Chers collègues, je ne vais pas être originale pour un début, puisque j'ai prévu de remercier bien sûr Michel et les services de la ville pour le travail effectué.

Donc les info présentées ce soir montrent encore une fois que la situation financière de Corbas est saine ceci due à une gestion rigoureuse et malgré aucune dotation de l'état, ce budget va donc pouvoir nous permettre de développer nos orientations politiques en matière de solidarité, cadre de vie, éducation, solidarités, sécurité, aménagements, vie associative dans l'intérêt de tous les corbasiens et fonction du contexte national voire international. En effet, depuis le début du mandat, nous faisons face à de très nombreuses difficultés, conflits, crises économiques, crises sanitaires, qui ont une incidence sur la situation de la France et celle des collectivités. Malgré ce contexte peu favorable, la ville de Corbas a su maîtriser ses dépenses et ainsi développer une grande capacité d'auto-financement lui permettant de financer ses projets d'investissement. La dette par habitant démontre la qualité de gestion depuis 16 ans, l'encours de la dette est annoncé à 217 euros voire un peu même en dessous des 200 euros à la fin de l'année, alors que pour les communes de même strate dans une métropole elle est de plus de 1 000 euros. Nous sommes donc 5 fois moins endettés que les villes de même strates. Notre proposition budgétaire, s'inscrit dans une situation de hausse annoncée de nos recettes de fonctionnement +7%, lié d'une part à une hausse de nos produits de service mais aussi à une hausse du produit des impôts. L'Etat a en effet décidé pour 2024, de revaloriser les bases fiscales de presque de 4%, mais rappelez vous une fois de plus, cette mobilisation des bases est issue de la loi de finances et non d'une décision locale car notre majorité fait le choix encore cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont les plus bas de la métropole pour les communes de même strate.

Au niveau des dépenses, les perspectives montrent également une hausse liée à l'augmentation liée, bien sûr on l'a déjà évoqué, à l'inflation des prix de l'énergie, augmentation des assurances, mais en 2024 la masse salariale sera également en augmentation. Les dépenses de personnels pourront être en hausse, dans les prévisions de 8 %, elles sont un peu plus élevées que dans les communes de même strate alors pour éviter toute critique, il faut aussi comparer ces dépenses au périmètre des services proposés aux corbasiens. La ville a aussi fait le choix de gérer en direct plusieurs services publics, que ce soit les crèches, les accueils de loisirs, des services où le taux d'enadrement est réglementé et un nombre d'agents est nécessaires. Par conséquent, il est normal que notre masse salariale soit plus élevée que dans des communes qui ont délégué ces missions.

Notre collègue Christiane PUTHOD comparait l'année dernière les services publics à Corbas comme une force, un atout, une identité, je rajouterai, une spécificité, une chance

De plus, certaines évolutions réglementaires en matière RH induisent automatiquement une hausse des dépenses mais ne faut-il pas se réjouir de la hausse du point du SMIC, ne faut-il pas réjouir de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, de la hausse de 5 points qui a eu lieu au premier janvier ou d'une prise en charge plus élevée des frais de transports des salariés, car en fait, il n'est pas anormal que les agents publics puissent voir leur rémunération augmenter en fonction de l'inflation. A notre niveau, nous avons décidé de prendre des mesures fortes pour nos agents, j'en profite pour souligner leur investissement au quotidien, elles ont été annoncées lors des vœux au personnel la semaine dernière et viennent compléter les mesures prises l'année dernière.

Cette année, nous continuons le forfait mobilité qui a été mis en place en 2023; Cette aide a concerné une trentaine d'agents pour un montant de 8 000 euros. Nous avons décidé de mettre en place la prime de pouvoir d'achat qui sera votée au printemps et sera comprise entre 300 et 800 euros par agent concerné.

La ville maintiendra également son aide au CCAS, afin de pouvoir continuer ses orientations en matière de politique sociale notamment avec le service d'aide à domicile, des actions pour nos anciens et la petite enfance, et aussi toutes les aides apportées à ceux qui en ont besoin, à ceux qui à un moment de leur vie ont besoin d'un accompagnement social renforcé et viennent au CCAS.

Le tissu associatif sera bien évidemment préservé comme chaque année, avec une aide financière et une rénovation constante de nos équipements, matériels mis à disposition des associations des clubs sportifs.

Je voudrais d'ailleurs en tant qu'adjointe à la vie associative, remercier les associations pour tout le travail effectué au quotidien pour proposer aux corbasiens des activités de qualité et diversifiées et pour les remercier de leur investissement et de leur présence et de leur participation sur les événements de la ville. Nous avons vécu de bons moments le mois dernier avec le Téléthon et avec cette fantastique mobilisation. Alors bravo à tous les bénévoles, merci et si le bénévolat n'est pas rémunéré ce n'est pas qu'il ne vaut rien c'est qu'il n'a pas de prix merci à vous.

En ce qui concerne les investissements nous n'avons pas à rougir de notre action bien au contraire, nos investissements sont ambitieux, les projets sont nombreux pour une commune de notre taille.

Premièrement, le plan pluriannuel pour l'isolation des bâtiments, il vaut quand même 4 millions sous ce mandat, de plus nos projets structurants pour les territoires, donc 2024 verra après la concertation qui s'est tenue l'année dernière sur la place Charles de Gaulle avec les conseils de quartier, les enfants du périscolaire, les habitants, via la plateforme, via les questionnaires, via les ateliers, les échanges, le projet de rénovation de la place Charles de Gaulle va prendre vie au printemps. 2024 verra également le lancement d'une nouvelle salle sportive permettant l'entraînement du club de gymnastique rythmique dans de bonnes conditions. L'année dernière dans cette salle nous envisagions nous surélévation et restructuration du toit malheureusement les contraintes techniques et financières nous ont fait changer de projet et cette nouvelle salle sera construite aux Taillis et le gymnase des roses bénéficiera juste de travaux et de mise en conformité énergétique

Mais 2024 et surtout 2025 parce que c'est un grand projet, c'est surtout le début de l'opération de l'école Jacques Prévert, la création d'un nouveau restaurant scolaire et de deux salles de classe pour environ 3,5 millions d'euros qui seront en partie financés par des fonds privés dans le cadre du projet urbain partenarial.

Alors j'ai envie de vous dire, heureusement que la ville a des capacités d'autofinancement, car les financements privés ne peuvent être versés maintenant du fait des actions en justice. Rappelons tout de même que ce montage juridique permet de faire financer une partie des infrastructures nécessaires au développement d'un quartier par les promoteurs et les habitants et dans notre cas participer au coût du restaurant scolaire et la création de ces deux classes. Et comme chaque nous financerons pleins d'autres projets en matière de cadre de vie, tu en as cité certains Michel, on a parlé du cimetière avec l'extension, tu as parlé du coin zen, j'ai envie de le redire parce que c'est aussi un travail qui est lié au Conseil de quartier du Sud donc je tenais à le souligner. On a un projet de jardins familiaux, des projets en matière de sécurité, tu en as parlé, Eric aussi, sur la vidéoprotection et la rénovation de la gendarmerie, et puis également tous les investissements que nous faisons chaque année pour nos enfants au sein des établissements scolaires ou structures petite enfance, comme par exemple cette année la climatisation de chambre aux alouettes.

Alors pour toutes ces raisons et pour continuer à développer ces projets de l'équipe Vivons Corbas, le groupe socialistes et apprentés valide bien évidemment les orientations budgétaires proposées par la majorité et votera favorablement sur la tenue de ce débat budgétaire.

Monsieur le maire propose de passer aux interventions dans l'ordre cité préalablement

SANDRA GAUSSUIN PISKULA

Mesdames et Messieurs les élus bonsoir.

Alors je réitère les remerciements du groupe d'opposition au conseiller municipal qui a participé à l'élaboration de ce document. Donc ce soir nous allons débattre de l'orientation budgétaire de notre ville, sujet important pour nos concitoyens, sujet politique fort, et c'est sérieux la politique. Nous savons dans

cette assemblée combien les tensions peuvent être importantes lors des débats qui ont parfois dérivées en attaque de personne lors du dernier conseil municipal notamment, attaques, qui nous l'espérons ont été pour celui qui les a prononcé à notre encontre, de simples dérapages. Nouvelle année, nouvel élan j'ai envie de dire. On peut faire de la politique autrement sans condescendance envers ses contradicteurs et surtout sans mépris, dans le respect des connaissances de l'autre, de ses compétences, voire de son expertise ou de ses interrogations dans la tolérance de sa légitimité avec perspicacité, affectation, ironie, parfois même avec humour. Il n'y a pas de sous-élus dans cette assemblée, il n'y a que des élus. Nous n'avons pas, vous n'avez pas la science infuse. Cela étant dit, nous lisons donc le document qui nous est adressé de 35 pages et nous devons donner un point de vue, établir une analyse, confronter les chiffres à une réalité. La vision qui nous est présentée de la situation de notre ville ne reflète pas ce nous vivons au quotidien. La majorité de cette ville nous dit que tout va très bien, ce n'est pas ce nous voyons des choix politiques de nos contradicteurs. En matière d'urbanisme par exemple, Corbas devient défiguré par des constructions, bétonisation à outrance sans réaction de nos élus écologistes, qui approuvent décisions après décisions cette bétonisation. Alors façon Serge Gainsbourg, vous êtes les poinçonneurs de Corbas, vous faites des grands trous, des grands trous, toujours des grands trous, des trous de première classe, des trous de seconde classe, une bétonisation à outrance.

Je dirais façon Michel Sardou, terre brûlée au vent des landes de pierre, autour des flaques pour les habitants, un peu d'enfer, le béton à Corbas.

Façon Claude François, comme d'habitude. La dynamique fiscale de notre zone industrielle permet de financer près de 70 % de notre budget. Comme d'habitude vous allez jouer à faire semblant, bienveillance de Monsieur le Maire le dimanche auprès des électeurs qui sont sacrifiés le jeudi suivant lors du conseil municipal.

Façon Bernard Lavilliers *On the road again, again*. Comme d'habitude on va conclure que 70 % de corbasiens ne paie pas d'impôt, comme d'habitude, un électeur qui ne paie pas d'impôt est plus facile à convaincre, comme d'habitude, les 3 % d'impôt restant sont payés par les gentils moutons imposables qui eux représentent 50 % des ménages dans la commune. Ainsi cette part de foyer imposée, représente en fait en nombre davantage de foyers fiscalisés qu'il n'y paraît, d'autant plus que pour les 20 % des propriétaires imposés les plus modestes, ils consacrent 4 % de leur revenu disponible à la taxe foncière contre seulement 1 % pour les plus aidés. Façon Bernard Lavilliers, il va falloir travailler encore, travailler encore, payer l'impôt lourd au prix des forts, travailler encore, travailler encore, impôt lourd mais sans trésor.

C'est pénalisant pour les petits propriétaires mais on se garde bien de leur dire. La taxe foncière est un impôt établi pour permettre aux collectivités locales d'offrir les services nécessaires ou utiles à la communauté : services sociaux, école, voirie, transport, police municipale. En théorie ces services publics devraient profiter à tous els ménages de la même manière quelque soit la taille et la valeur de leur logement mais dans les faits ce n'est pas le cas, puisqu'il y a des corbasiens qui paient le prix de non corbasiens.

Chaque bien, chaque service a un coût donc un prix que tout utilisateur doit acquitter, ou au moins en partie pour respecter l'équité. En attendant ne serait-il pas judicieux de neutraliser quelque peu la hausse de la valeur des bases foncières, de 11 % en un an, par un taux d'imposition communal négatif de l'ordre d'1 ou 2 % ce qui permettrait aux ménages imposables de retrouver un peu d'essence financière pour améliorer par exemple l'éducation de leurs enfants. Ça ne paraît pas scandaleux de passer le taux de 26,06 à 24,06 par exemple. Comme d'habitude les taux d'imposition de la taxe foncière propriété bâtie, ne devraient pas changer, 26,06 mais les bases fiscales augmentent de 3,9 %. les impôts vont donc augmenter à Corbas en 2024, ce n'est pas de votre faute s'ils augmentent, vous l'avez bien dit.

Façon Victor Hugo, il est tombé par terre, c'est la faute à Voltaire, pardon à le maire, le nez dans le ruisseau, c'est la faute à Rousseau ;

Mesdames, Messieurs les élus de la majorité, façon Juliette Armanet, que l'on veut réconcilier avec Michel Sardou, vous avez la référence je pense, le dernier jour du disco on voudrait le passer avec moins d'impôt, à profiter avec les coquelicots si le béton ne les a pas tous tués.

Le dernier jour on veut l'entendre en stéréo et vous dire de baisser les impôts.

Et sinon encore, façon Claude François, comme d'habitude, les recettes de fonctionnement augmentent, comme d'habitude, les dépenses d'équipement sont largement inférieures à la moyenne et c'est inquiétant pour l'avenir. On continue à valoriser les dépenses d'entretien et non les investissements structurants. Ce sont les limites de la gestion à la papa alors qu'une ville comme Corbas a besoin d'une gestion entrepreneuriale qui offre une vision, une perspective et des marges de manœuvre aux citoyens. Le budget d'une ville s'est fait pour égayer et améliorer la vie de ses habitants et pas pour dormir sur un compte en banque pendant des années. Il faut réinvestir, il faut impulser du mouvement.

Comme d'habitude, l'essentiel des recettes provient essentiellement de l'excédent dégagé sur les dépenses de fonctionnement, toujours trop budgété lors de l'exercice N-1 et cela est possible grâce au fort potentiel fiscal de la commune. Et comme d'habitude, à quoi sert cette épargne de gestion systématiquement reportée d'année en année jusqu'ou allons chiffrer cet excédent ?

Alors pour conclure, façon Florent Pagny, quitte à tout prendre, prenez nos idées, mettez en place un véritable centre de supervision urbain, un vrai, avec les caméras de vidéoprotection et les policiers qui les scrutent. Faites des dépenses mutualisées avec les communes d'à côté. Verser un budget participatif aux conseils de quartier. Cessez l'illégalité et mettez vous en conformité dans les écoles, le SMA doit pouvoir fonctionner. Dans les écoles la durée des contrats périscolaires doit pouvoir être augmentée pour avoir plus d'attractivité.

Puisqu'avec vous rien n'est discutable et puisqu'avec nous tout est amendable, pour travailler, invitez nous à votre table, cessez de nous mépriser, et si encore vous le refusez vous n'aurez pas, non notre volonté de réformer, notre capacité à travailler et surtout notre liberté de penser. Merci.

AURELIE VILLENEUVE

AURÉLIE VILLENEUVE excuse l'absence de Vivien GATCHUESI FEGUENG,

L'actualité mondiale est rythmée par de vifs conflits qui suscitent des tensions dans le monde. Le conflit israélo-palestinien qui date de plus de 60 ans.

Il a été mis au cœur de l'actualité en 2023 par les attaques meurtrières du 7 octobre perpétrées par le Hamas sur des jeunes israéliens qui n'aspiraient qu'à faire la fête.

La réponse du gouvernement n'a pas et n'est pas à la hauteur d'une démocratie qui se veut respectable. Le déferlement de bombes sur la bande de Gaza qui décime des enfants et des civils est inacceptable car la recherche de la paix est la seule voix humaine et nécessaire pour éviter les escalades de violence. Le conflit russo-ukrainien qui est la conséquence des enjeux de pouvoirs pour les ressources stratégiques accentuent fortement les fractures entre les peuples tout en créant des catastrophes humaines. Le rôle trouble des Etats Unis, avec son instrument d'impérialisme qu'est l'OTAN contribue à la fragmentation du continent européen et sa vassalisation

Le conflit au Sahel, il dure depuis plus d'une décennie et est en partie la conséquence de la déstabilisation de la Libye avec l'assassinat de son président Mouammar Kadhafi par les puissances qui dirigent la communauté internationale. Les batailles pour le contrôle du monde et les ressources naturelles nécessaires pour alimenter la machine insatiable du capitalisme mortifère se déroulent dans le Sahel qui est une zone hautement stratégique géopolitiquement. La montée xénophobe et de l'entrisme, un peu partout sur la planète, n'est pas de nature à promouvoir la paix et l'épanouissement des femmes et des hommes. Une anxiété généralisée et les peurs sociétales sont sources de mal être et de diverses

maladies psychiques et physiques. Le contexte économique mondial caractérisée par une inflation qui impacte négativement le pouvoir d'achat des ménages et la capacité d'action des collectivités voit augmenter dans le monde avec en revanche une progression significative du patrimoine de la frange minoritaire des plus anti. L'économie mondialisée stagne car les différents ingrédients liés à son actualité (conflits armés, crise immobilière, guerre commerciale, élection, géopolitique) tendent à neutraliser les constructions humaines et sociales utiles pour l'émancipation des peuples. Cette économie mondialisée est néfaste pour les économies localisées car la première est prédatrice alors que la seconde est valorisante pour des territoires parce qu'elle favorise la vie et qu'elle favorise la bonne santé des TPE et PME qui font l'essentiel du tissu économique et des emplois.

La loi de programmation des finances publiques voit une diminution du poids de réduction pour les collectivités.

Par les maîtrises de dépenses de fonctionnement ce qui peut impacter les services rendus à la population. Le quoi qu'il en coûte du président de la république, qui a accentué le déficit de l'État est en phase de recouvrement et ceci aux grands dames des contribuables que nous sommes. Le bouclier tarifaire qui avait été mis en place afin de prévenir les citoyens, les collectivités et les entreprises, de la hausse des prix des énergies va être suspendu ce qui va avoir pour conséquence de voir la hausse des prix s'envoler et impacter considérablement le pouvoir d'achat des citoyens, les dépenses de fonctionnement des collectivités et les charges des entreprises.

[...]

Notre commune est bien gérée depuis le début de notre mandat et dans la continuité du précédent. Une dette saine et non soumise aux outils de spéculation qui permet un autofinancement de nos investissements, avec une offre de service plus développée et un patrimoine plus conséquent, Corbas dépense moins que les communes de même strate que la Métropole. Les taux d'imposition sont parmi les plus faibles, ce qui implique pour les corbasiens une charge de l'impôt plus faible que celle d'une commune de strate équivalente. L'importance de notre zone industrielle nous confère un statut de ville riche ce qui ne nous permet pas d'accéder aux dotations financières conséquentes de l'État. La stratégie retenue par la ville pour financer les investissements par lequel les autorisations de programme permet de ne pas faire peser sa charge sur un seul exercice budgétaire. Notre commune est bien moins endettée que des communes de même strates de la Métropole. Nos dépenses de personnel sont supérieures à celle des communes de même strates, ce qui traduit l'attention qui est portée à l'humain ainsi que notre volontarisme dans la qualité des services rendus à la population. La capacité de désendettement de notre commune est excellente en comparaison des communes de même strate de la Métropole. Il suffirait pour Corbas d'engager environ 18 % de ces recettes de fonctionnement pour procéder au remboursement total de sa dette alors que pour les autres il faudrait 70 %. La commune de Corbas qui s'inscrit dans la politique métropolitaine travaille en concertation avec la Métropole sur les questions d'urbanisme, de logement, de culture, de jeunesse, de développement économique et bien d'autres thématiques en lien avec leurs compétences respectives.

C'est pourquoi notre groupe votera pour cette présentation.

YVES MONTANGERAND

Alors déjà je félicite les services du travail qui a été fait et du travail que Michel ensuite synchronise et nous présente, qui est toujours de très bonne qualité. C'est toujours compliqué de passer après plusieurs groupes puisque tout, pratiquement a été dit, donc à part faire de la redite en vois tu en voilà, je vais essayer d'éviter cela.

Notre groupe que je rappelle de citoyens non engagés, est tout à fait partant de ce budget et a plutôt un effet de budget d'intérêt social. Pourquoi je dis ça ? Parce qu'aujourd'hui toutes les actions qui sont menées par la ville vont vers les autres et vers notre population. Le CCAS va être renforcé, on va ... vers

les personnes qui sont le plus en difficulté. La possibilité d'avoir des logements et aujourd'hui la maîtrise qui est faite lors de la construction de ces logements, permettra à avoir beaucoup plus de logements locatifs et donc dans le social. Les primes de pouvoir d'achat, l'amélioration de la mutuelle, toutes ces données là vont favoriser notre personnel qui est aujourd'hui excellent, on a pu le voir sur chaque manifestation, ils sont toujours là et résultat en est quand on voit la présentation qui nous est faite ce soir. Et enfin pas d'augmentation des taux d'impôt, je crois qu'on n'est pas beaucoup dans notre secteur à passer par cette donnée là. La plus grande joie ça va être la possibilité de réinvestir plus de 100 000 euros dans d'autres actions municipales puisque nous aurons plus à les payer vu la baisse de la pénalité de la loi SRU.

Notre groupe va voter cette présentation et sera très content de participer à l'amélioration de l'activité sur Corbas.

Je m'en réjouis et je l'espère aussi, que la Star Academy aura une sélection sur le secteur, parce que je pense qu'il y aura déjà des candidats pour profiter de cette magnifique émission. Merci.

THIERRY HAON

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Merci à Michel Maltrait pour cette présentation et bien sûr aux services de la ville pour ce travail.

Aujourd'hui la priorité de la majorité des français c'est comment allons-nous boucler les fins de mois ! C'est de plus en plus dur avec un pouvoir d'achat en baisse et un taux d'inflation en 2023 autour de 4.9%.

Et franchement ce n'est pas avec le gouvernement actuel, à droite toute et qui pactise avec l'extrême droite, que le quotidien des français va s'améliorer.

La politique qu'ils entendent mener est vieille : Taper sur les services publics ; Défendre le privé ; Baisser les impôts des plus riches ; Taxer les travailleurs, Ne surtout pas augmenter les salaires et bien sûr ; Libérer les grands groupes de toute entrave au capital, de toute réglementation, de toute imposition !

Mais ça fait des années que ça dure ! Alors qu'il y a urgence à changer de logiciel pour relever le défi social et le défi climatique, pour accompagner l'allongement de la durée de la vie, pour anticiper les révolutions technologiques.

Il y a tant de fractures à réparer dans notre pays. Tant de priorités. Comment peuvent-ils à ce point ignorer ce que les Françaises et les Français vivent au quotidien et ce dont ils ont besoin ?

La réalité est là. Il n'y a jamais eu, dans notre pays, autant de salariés payés au SMIC. Plus 600 000 rien que pour l'année dernière. Plus de 3 millions, dont une majorité de femmes. En quelques années, la part des salariés du privé touchant le salaire minimum est passée de 14,5 % en 2022, à 17,3 % en 2023. C'est la smicardisation de la France !

Mais revenons au niveau local. La baisse du pouvoir d'achat impacte notre ville et l'urgence aujourd'hui pour notre majorité est de protéger les corbasiens. L'Etat n'a pas décidé de donner plus de moyens financiers aux communes, c'est même l'inverse. Donc on fait sans, avec beaucoup de volonté et de rigueur de gestion grâce au travail de nos services municipaux afin de poursuivre nos projets ambitieux d'investissement et de répondre aux mieux aux besoins des corbasiens.

Nous nous félicitons des principales orientations pour l'année 2024 :

- L'engagement de la commune dans la transition énergétique
- La rénovation de la place Charles de Gaulle
- Un gymnase de gymnastique rythmique
- Le réaménagement de l'école Jacques Prévert et du restaurant scolaire

Et des projets liés au cadre de vie et du patrimoine, la poursuite de cofinancement des projets de logements sociaux, d'ailleurs nos efforts sur ce sujet sont payants car nous avons baissé notre prélèvement au titre de la loi SRU. Et également des investissements liés à la sécurité et la tranquillité des Corbasiens.

Et tout ça s'en augmente les impôts, en maintenant les subventions aux associations et en répondant aux besoins des usagers du CCAS dans l'accompagnement social. L'orientation budgétaire de notre commune propose de continuer à servir l'intérêt général et de défendre nos services publics de

proximité. Ce qui est un véritable atout pour notre ville. Pour toutes ces raisons et pour continuer à développer nos projets, le groupe communistes valide bien évidemment les orientations budgétaires proposées et votera favorablement sur la tenue de ce débat d'orientation budgétaire. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

... Dans l'ouest lyonnais à des taux légèrement plus bas que les notre, mais par contre quand il y avait encore la taxe d'habitation leur taux était plus élevé que le notre. Voilà ça c'est une réalité, et je voulais également préciser, que l'attractivité du territoire, 70 % de nos recettes, 65, 70 % de nos recettes, proviennent de la zone industrielle, qu'est ce qui fait l'attractivité de la zone industrielle, au-delà du maillage autoroutier que l'on connaît, c'est aussi parce que les taux sont bas que les entreprises elles viennent. Elles viennent pour s'y installer, y demeurer et s'y développer. Et on aura dans quelques temps une information à vous communiquer d'une très belle entreprise locale qui bientôt pourra encore trouver un terrain qui lui permettra d'assouvir son développement et ça c'est super important ! Et puis, vous avez, de manière péremptoire, parce que comme vous le dite, la politique c'est sérieux, et je fais de la politique donc je suis sérieux, vous avez dit « oui, heu, 70 % des corbasiens ne paient pas d'impôt », alors moi je suis un petit peu interloqué par la question, le PIB de Corbas est assez élevé, pour trouver 70 % de la population qui ne paiera pas d'impôt je ne sais pas où vous êtes allés trouver cela. Donc j'ai rapidement, j'ai un chiffre en tête pour répondre à cette affirmation et vous connaissez le principe puisque vous l'utilisez de manière assez soutenue, et ce envers la population, cette manière que vous avez de transmettre des *fake news* comme je l'avais dit en bon français des fausses affirmations lors des vœux, la population de Corbas qui paie des impôts est supérieure à 55 %, la moyenne en France c'est 45 %, la source Journal du Net. Mais je ne veux pas commenter la source Journal du Net, on vous apportera une information et à tous les élus d'ailleurs et à tous les habitants et ceux qui nous regardent l'information complète et précise sur cette affirmation que vous avez lancé comme ça à la cantonade mais sans nous donner la source, ni la nature de sa provenance. Et puis, vous évoquiez la vision entrepreneuriale, on est dans une collectivité, on sait gérer les budgets, ça fait des années que les corbasiens nous font confiance, ça fait des années que nos budgets sont bouclés remarquablement, voilà, la note en atteste depuis des années, ce sont des éléments probants, qui nous montre à toutes et à tous, à tous les habitants de cette commune, que cette ville elle est gérée de manière remarquable, dans l'intérêt général pour tous ses habitants et que c'est bien grâce à ces excédents que l'on ne va pas augmenter les impôts. Bien entendu, c'est un point important sur lequel nous sommes attendus par tous les habitants, et ce point, je l'ai dit tout à l'heure on y répond chaque année.

Et puis alors, vos prédécesseurs reprenaient l'expression mais vous n'étiez peut être pas encore sur la commune à ce moment là, je ne sais pas mais ce principe de gestion en bon père de famille, gestion à la papa vous dites même. Et bien moi cette gestion à la papa, finalement elle me va bien, parce qu'en 2015 ou 2016 quand la chambre régionale des comptes a audité cette ville de 10 000 / 11 000 habitants, qu'est ce qu'il en est ressorti : une gestion tout à fait remarquable et que d'autre part la CRC a dit vous avez des équipements qui correspondent à une ville de 20 000 habitants, simplement le double de la population. Donc finalement vous nous incitez chaque année à avoir cette gestion à la papa donc finalement on va continuer puisque ça nous permet d'amortir l'inflation, de payer les pénalités quand l'État nous sanctionne, on paie des pénalités, donc on s'est acquitté des pénalités et puis Laurence l'a rappelé, la prime inflation, voulue par le gouvernement, voulue par le ministre de la Fonction publique, Stanilas Guérini, cette fameuse prime de 300 à 800 euros pour les agents et je remercie toutes les interventions parce que tout le monde alloué le travail remarquable des agents et quand on voit l'enthousiasme et le nombre qui était le leur aux vœux qui étaient tout à fait récemment, je me dis que l'on doit faire du bon boulot ensemble. Donc tout cela ça passe, les impôts ils ne bougent pas c'est plutôt un honneur pour nos habitants et puis moi je n'ai pas le sentiment que la ville est défigurée Madame, certainement pas, il y avait des réalisations à faire, sur des bâtiments qui étaient endommagés et puis je rappelle simplement un principe intangible, vous êtes bien placés pour le savoir, c'est pas la ville qui vend les terrains, ce sont des propriétaires terriens, qui vendent les parcelles à des prix parfois dépassant peut être l'entendement même si les choses tendent un petit peu à se stabiliser en ce moment mais pour le coup c'est tout à fait raisonnable et je le redis, la population n'a pas explosé vous nous avez dit, je l'ai moins entendu ces derniers temps, la fameuse projection des 20 000 habitants, jamais personne n'a,

jamais personne, jamais un élu ici n'a pu envisager cette chose là, la population à Corbas elle est stable, elle est autour de 11 000 euros depuis des années et des années et des années.

Chuchotements

Non, non on parle bien de la population à Corbas, la population, elle est stable, on pourra reprendre j'ai tous les schémas à disposition, peut être qu'elle évoluera un petit peu, mais au sens de l'INSEE, là encore je l'ai dit aux vœux, sur les chiffres applicables, sur l'analyse applicable au 1^{er} janvier 2023 nous avons 11 241 habitants dans cette commune et je rappelle que les gens de la prison de Corbas sont comptabilisés, c'est important de le rappeler. Au sens de l'INSEE, au 1^{er} janvier 2024, la population de Corbas était de 11 011 habitants soit une baisse de 230 habitants voilà, mais vous pouvez reprendre toutes les docs, et bien les données chiffrées intangibles sont claires, on tourne avec une population depuis une dizaine d'année autour de 11 000 habitants.

Soyez fiers, les uns et les autres de votre boulot, merci.

Michel.

MICHEL MALTRAIT

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024 en considération du rapport présenté, d'approuver la tenue du débat d'orientation budgétaire au vu du rapport présenté, de dire que le rapport sera mis à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site internet de la ville, à ses horaires d'ouverture habituels, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire, de préciser que l'affichage de la présente délibération permet d'aviser le public de cette mise à disposition.

MONSIEUR LE MAIRE

Je propose de mettre au vote cette délibération, qui est pour ?

Délibération adoptée à l'unanimité

2) SOUTIEN AUX SINISTRES DES INONDATIONS DU PAS-DE-CALAIS

MONSIEUR LE MAIRE

Des inondations ont frappé de nombreuses communes du Pas de Calais. Les images des familles et commerçants sinistrés nous ont tous émus. D'autant que ces dommages interviennent dans une région économiquement fragilisée. La Protection Civile avec le soutien de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais, lance une grande opération de solidarité pour venir en aide aux sinistrés. Des réseaux d'entraide de bénévoles sont encouragés ainsi que les appels aux dons financiers.

Ces participations financières serviront à financer le matériel nécessaire au déblayage et au nettoyage des maisons. Je vous propose de contribuer à cette chaîne de solidarité avec nos compatriotes du Nord en attribuant 3000 euros de subvention à la protection civile du Pas de Calais

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d' approuver le versement d'une subvention de 3 000 € afin de soutenir les sinistrés des inondations du Pas-de-Calais. De dire que le versement de la subvention sera effectué en faveur de l'Association de la Protection Civile du Pas-de-Calais.

MONSIEUR LE MAIRE

Qui est pour ? Je vous remercie infiniment

Délibération adoptée à l'unanimité

3) BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTION 2023 - LES CARNAVALIERS DE CORBAS

Guillaume BOUCHARLAT sort de la salle du conseil municipal

MONSIEUR LE MAIRE

Je crois que des élus doivent sortir

Et je précise qu'il y aura une intervention des citoyens

LAURENCE MOULIN

Je vous propose de voter la subvention de 7 000 € au carnavaliers car la manifestation va avoir lieu le 10 février prochain et que l'association doit rapidement pouvoir honorer ses engagements.

Pour que le carnaval puisse se tenir, je rappelle en effet que la ville finance la navette, les frais de secouristes, la restauration ainsi que l'ambiance musicale.

YVES MONTANGERAND *rappelle l'origine du Carnaval, d'abord organisé par les fédérations des parents d'élèves puis le comité des fêtes avant que l'association se crée. Demande à ce que le comité des fêtes puisse être associé*

SANDRA GAUSSUIN PISKULA mentionne que le sou des écoles est associé

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Laurence je te laisse finir

LAURENCE MOULIN

En conséquence, je vous propose d'approuver la subvention telle que décrite au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ?

Je vous remercie, unanimité

Délibération adoptée à l'unanimité

Guillaume BOUCHARLAT entre dans la salle du conseil municipal

MONSIEUR LE MAIRE

Acquisition d'un terrain au droit du local des Balmes, avenue de Corbetta, et c'est Alain Legras qui va nous présenter cette délibération.

4) ACQUISITION D'UN TERRAIN AU DROIT DU LOCAL DES BALMES, AVENUE DE CORBETTA

ALAIN LEGRAS

Nous avons délibéré le 6 décembre 2022 pour autoriser l'acquisition du terrain situé dans le prolongement de la place de Gaulle vers l'avenue des frênes. Nous avons prévu une cession à titre gratuit. Or, la copropriété a elle même délibéré pour une cession à l'euro symbolique. Il nous faut donc mettre nos délibérations en cohérence. Donc je vous propose de modifier notre délibération en prévoyant une cession à l'euro symbolique. Ce tènement fait partie de l'emprise du projet d'embellissement de la place.

MONSIEUR LE MAIRE

Des questions ? Alain.

ALAIN LEGRAS :

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'annuler la délibération du 6 décembre 2022 autorisant l'acquisition de la parcelle à titre gratuit, de donner un avis favorable à son acquisition à l'euro symbolique dans les conditions précisées au rapport

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ?
Je vous remercie, unanimité

Délibération adoptée à l'unanimité

5) PRISE DE PARTICIPATION A LA FONCIERE SOLIDAIRE DU GRAND LYON

ALAIN LEGRAS sort de la salle du conseil municipal

MONSIEUR LE MAIRE

Chacun le sait et nul ne peut l'ignorer, ; la situation de la construction et du logement traverse une période des plus sombres. Les dernières données sont plus qu'inquiétantes.

Quelques chiffres : un recul de 22 % des ventes, le marché de la location totalement asséché (59 % d'annonces en moins), l'augmentation des taux, la destruction possible de 150 000 emplois d'ici 5 ans si rien de fort n'est entrepris.

D'après la fondation de l'Abbé Pierre, ce sont plus de 3,5 millions de personnes qui sont pas « pas logés ou très mal logés »

d'ailleurs le président l'a enfin reconnu dans sa conférence de presse en disant que le logement est en crise, c'est vrai.

La production de logements est un élément complexe et difficile ; Notre commune et je 'lai dit lors des vœux, a échappé à la carence suite à la décision de la préfète de Région, validant par la même occasion une politique raisonnée et équilibrée. Je ne vais pas m'étendre sur les situations que connaissent d'autres communes et qui se voient appliquer par décision de la haute représentante de l'État à la fois les amendes qui vont pénalisés financièrement ces communes et d'autre part part les maires vont perdre

leur pouvoir d'instruction des permis de construire.

Je vous propose aujourd'hui en cohérence avec notre politique de prendre une part à la foncière solidaire du Grand Lyon. Dès 2020, avec mon adjoint à l'urbanisme, Eddie Brevalle, nous nous intéressés au sujet qui concernait alors peu de communes ; D'ailleurs, nous avons eu un long entretien avec la directrice de la foncière solidaire qui nous en avait largement exposé les principes et les opportunités. C'est un nouvel outil économique mis à la disposition des collectivités, une offre pertinente de logements avec un coût d'acquisition de 30 à 50 % inférieur aux prix du marché. C'est donc une opportunité pour un grand nombre d'habitants qui aspirent légitimement à devenir propriétaire, au lieu de verser des loyers à des fonds perdus.

Ils trouveront donc là une réponse en devenant pleinement propriétaires pour poursuivre leur parcours de vie dans notre belle commune. Cette adhésion permet de réserver ces ventes pendant un temps donné à nos habitants.

Je rappelle d'ailleurs que la rénovation de l'ancienne EPHAD accueillera 14 BRS et que le projet rue centrale en proposera 5.

Pour ce faire, je vous propose une participation au capital de la société coopérative d'intérêt collectif pour un montant de 5 100 euros.

Avant de passer au vote, il y a deux interventions.

FRANÇOIS DARTIGUES

Mesdames, messieurs, chers collègues élus.

L'adhésion à la Foncière Solidaire par le biais d'achat d'action est une démarche qui va dans le sens du progrès de l'accession au logement pour le plus grand nombre.

En effet, le marché immobilier métropolitain, et particulièrement celui de notre territoire souffre d'une spéculation foncière liée au déficit de terrains disponibles, ainsi que de logements disponibles.

Il s'avère que la proportion de logements individuels représente 70% du patrimoine communal, et qui ne permet pas d'offrir de solution de logement pour des familles monoparentales, ou des personnes âgées ne pouvant plus assurer l'entretien de leur maison.

Il est aussi dommageable pour la ville, que les jeunes corbasiens arrivant dans la vie active ne puissent pas rester dans leur commune de prédilection faute de logements abordables.

Le développement des baux réels et solidaires permet de se porter acquéreur d'un appartement sans en posséder le foncier, qui est loué à un Organisme Foncier Solidaire..

En effet, dans le montage de ces opérations, seul le coût de construction est reporté dans le bail, ce qui permet un abaissement de près de 40% par rapport à une acquisition classique.

Le dispositif est anti spéculatif, car la valorisation du montant de cession est limité aux seuls indices de coût de construction.

Cela permet à des familles modestes d'accéder à la propriété pour leur résidence principale, chose qu'elles n'auraient pas pu faire dans le marché classique.

Enfin, avec ce type de bail , de nouvelles opérations de logements sociaux pourront être lancées, nous permettant de rattraper notre carence.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir limité notre pénalité SRU, et surtout d'avoir conservé l'autorité de délivrance de permis de construire à l'instar des autres communes carencées du Rhône qui ont été dessaisies par la préfecture de ce droit.

Nous, groupe Renaissance, voterons favorablement cette délibération

THIERRY HAON

Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Avant d'aborder directement cette délibération, je souhaitais porter à votre connaissance, quelques chiffres extraits du dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre, en lien avec une enquête de l'INSEE, sur l'état du mal-logement en France, paru en 2023 : je cite :

« 4,1 millions de personnes souffrent de mal-logement ou d'absence de logement personnel. Outre ces situations personnelles, 12,1 millions de personnes sont touchées à des degrés divers par la crise du logement. Au total, sans les double-comptes, près de 15 millions de personnes sont touchées, à un titre ou un autre, que ce soit en location ou en accession à la propriété, par la crise du logement. Il faut relever notamment le chiffre de 330000 sans domicile fixe, 100000 personnes logées en habitation de fortune, tandis que 25000 personnes vivent à l'hôtel par leurs propres moyens. Enfin, dans ces 4,1 millions de mal-logés le rapport souligne qu'il y a 2, 819000 millions de personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles ou ce que l'on peut appeler des passoires thermiques. »

Outre ces chiffres, ce rapport dresse un constat accablant sur les politiques libérales des gouvernements successifs , de droite comme de gauche, qui ont laissé la part belle à la spéculation foncière, aux promoteurs et aux marchands de sommeil, qui ont réduit notablement les APL appauvrissant ainsi encore plus les ménages modestes, les étudiants, les mères célibataires, les retraités, qui ont réduit notablement les aides à la pierre et la construction de logements sociaux, laissant ainsi les seules collectivités locales le soin d'assumer leurs responsabilités sur leurs territoires et bien entendu en réduisant leurs dotations de fonctionnement.

Voilà pour le constat au niveau national, bien entendu notre métropole n'est pas épargné par les difficultés, le mal-logement ne concernant pas uniquement les zones urbaines mais ayant tendance à s'étendre de plus en plus sur les zones rurales où la pression foncière est de plus en plus difficile.

La métropole de Lyon, dans son mandat actuel, et depuis Gérard Collomb, auquel à ce titre on peut rendre hommage, a conduit une politique dynamique de construction de logements sociaux, et de rénovation de l'habitat, et s'est notamment dotée d'un outil : La Foncière Solidaire, créée en 2019, et dont les statuts ont été transformés en SCIC en 2021, dont l'objectif est de développer des logements faisant l'objet de Baux Réels Solidaires, permettant ainsi à des ménages modestes de pouvoir accéder à la propriété en tenant compte de leurs revenus.

Notre municipalité propose ce soir d'intégrer cette SCIC et d'y participer à son capital sous forme d'acquisition de 102 actions, soit 5100 euros. Et il est bien précisé dans la délibération, et nous nous en félicitons, que différentes opérations en cours et à venir, permettront de disposer de cet outil sur le territoire de Corbas, et donc, de profiter à la population corbasienne.

Pour conclure, notre groupe, tient à féliciter Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint à l'urbanisme, et l'ensemble de notre exécutif municipal pour cette décision et bien sûr globalement sur la politique du logement menée sur notre commune, au point que même la préfecture en est reconnaissante, et nous a sortie de sa liste.

Nous voterons donc favorablement ce rapport et avec beaucoup d'enthousiasme,

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie pour ces interventions. Nous votons d'abord sur ce principe puis nous désignerons un représentant du conseil municipal

Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Je vous remercie, unanimité

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour les représentants, est-ce que tout le monde est d'accord pour le vote à main levée ? Qui est pour ?

Approbation

Pour la majorité nous désignons Thierry Haon, pour l'opposition ? Benoit Eraclas c'est ça ?

THIERRY HAON : 24 votes

BENOIT ERACLAS : 6 votes Ghislaine ARACARO, Lilian MORINON, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT

Monsieur Thierry HAON est désigné représentant du conseil municipal.

Alain LEGRAS rentre dans la salle du conseil municipal

6) PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI - 2023 – 2026

MONSIEUR LE MAIRE

Projet éducatif de territoire et plan mercredi, Dominique BABE, je tiens simplement à préciser qu'il y aura trois interventions, celle de l'opposition, des citoyens et du groupe PS et apparentés

DOMINIQUE BABE

Le Projet Éducatif De Territoire et le plan mercredi formalisent une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Ces plans organisent ainsi, avec les partenaires dans le respect des compétences de chacun, ce qu'on appelle « la complémentarité des temps éducatifs ».

Il appartient à la ville de piloter cette démarche partenariale incluant la CAF, les parents d'élèves , les associations, l'éducation nationale, la préfecture.

Ces plans sont une garantie de qualité des temps éducatifs. C'est pourquoi leur signature permet d'assouplir certaines règles d'encadrement des accueils.

Le comité de pilotage relatif au Projet Éducatif de Territoire s'est réuni le 12 décembre 2023, propose pour la période 2023-2026 de retenir 3 enjeux prioritaires :

- l'accompagnement à la réussite scolaire
- le climat scolaire
- le développement durable

Au fil de leurs travaux, les groupes de travail proposeront des actions coconstruites, articulées et complémentaires autour de ces enjeux partagés.

Donc il y a des interventions donc je vous laisse intervenir.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, donc comme je l'ai dit tout à l'heure, il y avait des interventions.

Je vous en prie.

BENOIT ERACLAS

Bonsoir,

Abordé fin 2021, nous sommes heureux de voir à nouveau ce sujet à l'ordre du jour, « tout vient à point à qui sait attendre » comme vous nous l'avez dit Madame BABE. Nous avons bien noté « les tensions dans le service DEJS » et le fonctionnement en mode « dégradé » pour reprendre vos mots, empêchant d'avancer sur ce sujet. La mise à l'ordre du jour du PEDT est nous l'espérons donc signe d'un retour à la normale pour nos agents de la DEJS dont une partie souvenez vous manifestait devant la mairie il y a quelques mois.

Aussi, nous tenons à remercier la directrice de l'éducation de la jeunesse et des sports et son équipe pour le travail effectué. La mise à jour de ce document est importante et elle devenait urgente. En effet sa validation a des enjeux techniques et financiers. Elle permet comme vous l'avez dit, d'assouplir les pourcentages d'encadrement et assouplir les qualifications associées et pouvoir prétendre à des financements complémentaires, notamment le mercredi matin. On doit avouer que nous sommes néanmoins un peu déçus de son contenu, car en l'état, et d'aveux des personnes en charge de la rédaction, ce document est pour 90 % un copier/coller de l'ancien et le temps n'aura pas permis d'échanger et co-construire sa rédaction.

L'enjeu reste donc la mise en œuvre de ces 3 chantiers poussés par votre politique à savoir l'accompagnement du parcours réussite scolaire, le bien vivre en collectivité et le développement durable.

Le climat subi par nos enfants, notamment sur le périscolaire mais pas que, est inquiétant. Chacun doit prendre sa part. Les parents et leurs représentants au des fédérations le font : outre les nombreuses actions pour récolter de l'argent redistribué aux écoles on peut noter le mois de l'aide à la parentalité organisé depuis plusieurs années, des ateliers parents, des conférences. Permettez moi d'ailleurs de rappeler que le 8 février prochain, toutes les fédérations de parents, toutes s'unissent pour proposer à tous les parents une conférence autour du harcèlement.

Les parents prennent donc leur part et passent à l'action. Ils attendent à présent que les politiques à la tête de notre ville, vous, vous passiez également à l'action et que vous reveniez sur certaines décisions prises en début de mandat, comme notamment la suppression de ressources professionnelles pour l'aide aux devoirs dans certaines écoles. Aide aux devoirs qu'on appelle de nos vœux depuis. Autre sujet déjà discuté ici, comment allez-vous mettre les moyens pour modifier les contrats précaires sur le temps de midi aux agents qui pendant les conseils d'école annoncent qu'ils sont en sous effectif. On vous l'a dit et redit, vous ne trouverez personne qui acceptera de travailler de 11h20 à 13h25 le midi soit un contrat de 8h20 par semaine. Je vous laisse calculer le montant des salaires. Comment voulez vivre de cela, vous qui menez une politique de gauche cela devrait pourtant nous raisonner. Alors une proposition de la droite et du centre, qui est aussi une demande déjà discutée à de nombreuses reprises, étendez ces contrats pour les rendre plus attractifs, avec quelques heures avant et quelques heures après pour notamment de l'aide administrative ou de l'aide avec les professeurs, peut être que l'on peut arriver à s'entendre là dessus sans jouer le clivage politique stérile. La mise en œuvre de ces 3 chantiers et c'est bien là le plus important, est donc l'enjeu de cette délibération. La mise en place d'indicateurs de résultat et non de moyen est une nécessité pour mesurer leur efficacité. Il est aussi important que des actions soient mises en place pour tous les enfants corbasiens, pour tous en dehors de toute idéologie politique. Ce débat nous l'avons eu notamment lors du débat de la mise en place du premier conseil conseil municipal des jeunes en 2021 que vous n'aviez réservé qu'aux enfants scolarisés dans le public à Corbas. Là encore, on regrette que notre proposition d'ouvrir le conseil municipal aux enfants corbasiens, scolarisés dans le privé, et qui sont aussi des corbasiens n'est pas eu d'écho pour des raisons idéologiques pour le nouveau CMEJ, ou organisationnelles, mais l'organisation on peut la modifier. Nous restons plein d'espoir que vous entendiez nos propositions et nous voterons naturellement pour cette délibération, merci.

NATHALIE PUVILLAND

Mesdames et Messieurs, chers élus,

Projet éducatif de territoire que la municipalité a mis en place, et qui est d'ailleurs bien plus ambitieux qu'un PEL (Plan Educatif Local), propose donc à chaque enfant scolarisé dans la commune un parcours éducatif cohérent. Il a plusieurs avantages.

Tout d'abord, ce PEDT favorise la coopération et les échanges entre l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine éducatif : le centre de loisirs, la CAF, les élus, le personnel de l'éducation nationale, et les parents d'élèves, mais aussi les acteurs locaux comme le centre culturel, le service des sports...

La constitution de groupes de travail et de commissions de suivi permet de mobiliser toutes les ressources d'un territoire autour de l'enfant, et garantit la continuité éducative et la complémentarité des services sur tous les temps d'une journée d'un enfant : le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Cette coopération entre acteurs ne porte pas que sur l'aménagement des horaires, ou des activités, mais ouvre une réflexion globale sur le contenu et sur les approches éducatives. Cela permet de confronter des regards différents sur l'enfant.

D'autre part, un des thèmes retenus pour le PEDT est la réussite scolaire de l'enfant : thème important au regard de la complémentarité des différents acteurs, car on sait que la réussite scolaire ne dépend pas uniquement de l'école et des apprentissages fondamentaux, mais aussi de son épanouissement et de son bien-être, et la qualité du vivre ensemble...

Il ne s'agit pas de refaire l'école le soir ou le mercredi, car l'éducation nationale a les compétences et des dispositifs pour cela, mais d'explorer d'autres manières de d'accompagner les enfants pour les faire progresser et grandir.

Enfin, le PEDT est aussi une chance pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, ou les enfants porteurs de handicap, pour lesquels le PEDT précise et adapte les modalités d'accueil (en tendant à plus de lien avec l'éducation nationale).

Donc, c'est pourquoi le groupe ouverture citoyenne soutient la poursuite de ce Projet Educatif de Territoire et du plan mercredi et votera cette délibération.

SOUADE KACI

Bonsoir,

La ville de Corbas choisit de s'engager dans une démarche volontariste concernant la réussite éducative et l'épanouissement des enfants et des jeunes Corbasiens en proposant un nouveau Projet Éducatif de Territoire à la communauté éducative et aux partenaires institutionnels.

L'enjeu est l'avenir de la jeunesse sur le territoire et la capacité pour la communauté éducative à créer un vivre ensemble. La ville a donc initié une démarche de co-construction d'un PEDT .

À la suite d'un comité de pilotage qui a fixé les orientations stratégiques et les axes de réflexion, les groupes de travail partenariaux ont commencé à émettre des propositions d'actions.

Il est indispensable de repenser les modes d'intervention afin de les centrer sur l'enfant, le jeune et sa famille. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, il est cependant indispensable à rappeler avant et dans chaque élaboration de projet.

Le PEDT va permettre de penser une politique éducative dans sa globalité, de produire des modalités d'actions renouvelées, de travailler sur le long terme, d'actionner plusieurs leviers simultanément.

C'est tout l'enjeu du PEDT pour Corbas qui vise à rassembler et à réorganiser les forces en présence sur le territoire pour permettre à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Ce nouveau projet s'est construit à travers d'échanges réunissant les professionnels de l'éducation nationale (école primaire et collège), les représentants de fédération de parents d'élèves, les services de la jeunesse et l'enfance et les élus. A l'issue de ces différents échanges, 3 axes de travail sont apparus :

- L'accompagnement autour du parcours scolaire et de la réussite scolaire avec un premier lieu un diagnostic de ce qui existe après l'école
- Le bien vivre en collectivité cette thématique couvre trois temps scolaire, péri et extrascolaire. Un premier focus portera sur les questions de violence, harcèlement, citoyenneté et globalement le climat scolaire.
- 3 ème thématique sur le développement durable notamment les enjeux éducatifs autour du développement durable

Aujourd'hui, je suis fière d'entendre de la part de l'EN qu'un bon nombre de candidats postulant sur des postes de direction souhaitent venir travailler sur notre commune. En effet, nous pouvons être fières de nos équipements et du personnel qui travaillent aux seins des écoles.

Concernant le climat au niveau de la DEJS, il n'a jamais été question de grève, et je ne vois pas de quoi vous parler, notre service va bien ainsi que le personnel qui y travaille.

Concernant les contrats du personnel sur le temps périscolaire, vous le savez on travaille avec des personnes qui recherchent aussi des contrats courts du fait de leurs situations, étudiants ou parents voulant travailler à temps partiel.

Concernant la condition de scolarité dans les écoles de Corbas pour être élus dans le CMEJ, il s'agit d'un critère nous permettant aussi de pouvoir travailler le concept de la citoyenneté dans les écoles et faciliter leurs interventions dans leur école. Pour autant, les jeunes élus œuvrent pour tous les jeunes de la commune et leurs actions se déploient sur la commune et pas uniquement dans les écoles ou collège.

Je vous remercie.

DOMINIQUE BABE

Considérant l'intérêt que présentent ces deux démarches en faveur d'une politique éducative concertée pour notre territoire.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal : d'approuver le Projet Éducatif De Territoire 2023-2026 et le plan mercredi joints au rapport, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant, à poursuivre l'animation de la démarche partenariale engagée autour de ces dispositifs et leur évaluation permettant de les faire vivre et évoluer ;

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Je vous remercie, unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité

7) DEJS - PRESTATION DE SERVICE CAF - RENOUELEMENT DE CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DU POINT ACCUEIL JEUNES

Laurence Moulin sort de la salle du conseil municipal

MONSIEUR LE MAIRE

Dominique, tu continues ?

DOMINIQUE BABE

Je vous propose par cette délibération de renouveler la convention de financement de la CAF relative au PAJ car elle est arrivée à échéance. Il s'agit plus précisément de l'activité d'accueil de loisir pour les 12 - 17 ans

MONSIEUR LE MAIRE

Pas de questions, ni d'interventions ?

DOMINIQUE BABE

Considérant l'intérêt technique et financier que présente ce partenariat, il convient de renouveler ces conventions auprès de la CAF du Rhône.

En conséquence il est proposé au conseil municipal : d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec la CAF permettant de bénéficier des prestations de service pour l'accueil de loisirs extrascolaire 12/17 ans organisé par le Point Accueil Jeunes de Corbas, ainsi que des bonus territoires associés à ces mêmes accueils.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose que nous le mettions au vote, qui est pour ? Unanimité, je vous remercie

La délibération est adoptée à l'unanimité

Laurence Moulin entre dans la salle du conseil municipal

8) LABELLISATION POINT INFORMATION JEUNESSE (DB)

DOMINIQUE BABE

La ville de Corbas développe une politique jeunesse très volontariste et engagée depuis de nombreuses années. Cet investissement a été conforté par l'obtention du Label Information Jeunesse en 2013, lors de la création du Point Information Jeunesse (PIJ).

Ce label est délivré par l'État pour une durée de six ans. Notre structure ainsi labellisée s'engage de manière professionnelle à respecter les principes de l'information jeunesse (objectivité, non discrimination, personnalisation, gratuité). Nos agents bénéficient de formations, d'outils et de ressources.

Au delà de ces objectifs le PIJ prend en charge :

- Les formations BAFA.

- Les job d'été en partenariat avec l'espace emploi et la mission locale.
- Le soutien aux initiatives jeunes.
- Le projet « d'aller-vers » au sein du collège de Corbas et lycées de secteur.
- Ainsi que tout autre projet à construire en fonction des besoins et attentes des jeunes en lien notamment avec les partenaires du territoire et les autres services municipaux.

Le label est arrivé à échéance depuis 2019, la pandémie a retardé son renouvellement. Je vous propose de nous réengager dans cette labellisation.

MONSIEUR LE MAIRE

Des questions, des interventions ?

DOMINIQUE BABE

J'ajoute d'ailleurs que tous les élus ont été invités à l'inauguration du PIJ qui a lieu lundi prochain à 18h.

BENOIT ERACLAS

Non, Pas tous les élus

DOMINIQUE BABE

Si tous les élus, les invitations sont parties, je m'en suis chargée personnellement.

Donc afin de promouvoir les actions municipales dans ce domaine et de bénéficier des ressources de ce réseau, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à renouveler la candidature de la ville au label « Information Jeunesse » pour les 6 années à venir, d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'attestation sur l'honneur.

MONSIEUR LE MAIRE

Qui est pour ? Unanimité

Délibération adoptée à l'unanimité

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant Claude Colin qui va nous présenter la convention intercommunale de mutualisation des ressources de l'enseignement artistique

9) CONVENTION INTERCOMMUNALE MUTUALISATION RESSOURCES ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2023-2026

CLAUDE COLIN

Bonjour à tous,

Cette convention intercommunale fait suite à la collaboration et à la mutualisation qui existe depuis 2016 pour les écoles de musique des villes de Feyzin, Saint Fons et Vénissieux et Corbas.

Elle est encouragée par la Métropole dans le schéma métropolitain des enseignements artistiques qui comprend en outre la musique, l'enseignement des arts plastiques par notre EMAP, cet enseignement, étant assez rare, notre commune faisant exception et nous permet de rayonner dans tout le bassin de vie des Portes du Sud.

Cette convention de trois ans de 2023 à 2026 permet notamment un accès à toutes les pratiques comme celles des instruments rares : accordéons, hautbois, alto, trombone, harpes, percussions et aussi le chant lyrique.

Elle demande :

- le partage de ressources entre les écoles
- une offre coordonnée de stage et master classe
- une saison musicale au rayonnement élargi avec au moins un évènement par saison.

Y'a t-il des questions ?

Considérant l'intérêt pour l'école de musique de participer à une démarche commune de développement de sa formation et de son offre musicale, pour un rayonnement dans l'ensemble des communes des Portes du Sud,

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver la convention de partenariat intercommunal pour l'enseignement artistique, conformément au projet joint au rapport pour la période 2024-2026. D'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son application.

MONSIEUR LE MAIRE

Qui est pour ?

Unanimité merci

Délibération adoptée à l'unanimité

Eric MAILLET pour le sujet suivant, fin des compétences, cessation d'activité et dissolution du syndicat rhodanien de développement du câble

10) FIN DES COMPÉTENCES, CESSATION D'ACTIVITÉ ET DISSOLUTION DU SYNDICAT RHODANIEN DE DÉVELOPPEMENT DU CÂBLE (SRDC)

ERIC MAILLET

Depuis 1992, le syndicat mixte EPARI a pour mission de gérer l'entretien d'un réseau de communication câblé sur l'ensemble du territoire du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Ce syndicat est composé du département, de la Métropole de Lyon, du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble

(le SRDC formé par 253 communes qui lui ont transféré la compétence en matière de déploiement de réseau câblé) et du Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours.

Face aux évolutions technologiques et à la généralisation des acteurs privés sur le territoire, les élus du conseil syndical de l'EPARI se sont accordés pour lancer une procédure de cession du réseau qui s'est conclue en date du 27 octobre 2023.

Cette décision a pour conséquence la dissolution de l'EPARI pour perte d'objet et par conséquent celle du SRDC.

En date du 6 novembre 2023, le SRDC a approuvé par délibération sa dissolution à compter du 31 décembre 2023 et accepté les conditions de sa liquidation.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la dissolution du SRDC et les conditions du protocole d'accord de dissolution annexées au rapport, d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte et formalité en ce sens.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose que nous le mettions au vote

Qui est pour ? Unanimité

Délibération adoptée à l'unanimité

11) PERSONNEL MUNICIPAL - MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS

MICHEL MALTRAIT

Le rapport d'orientations budgétaires a souligné l'importance de densifier le service financier de moyens humains supplémentaires. Les agents réalisent actuellement des heures supplémentaires trop importantes pour absorber les opérations courantes, les projets nouveaux (annexe budget vert, réforme CFU et M57) et répondre aux besoins d'information des usagers et des entreprises.

En effet, les demandes ne sont plus prises en compte par l'Etat qui lui, a fortement réduit ses moyens. Un retard est cumulé qui ne se lisse plus dans l'année.

Je vous propose donc de créer un poste supplémentaire (catégorie B ou C) au service financier et de permettre à une agente du service de passer de 90 à 100 %.

MONSIEUR LE MAIRE

Des questions ou interventions ? Michel.

MICHEL MALTRAIT

En conséquence, je vous propose de créer et modifier les postes dans les conditions spécifiées au rapport

MONSIEUR LE MAIRE

Qui est pour ? Merci

Délibération adoptée à l'unanimité

12) PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SOUSCRIT PAR LE CDG69 POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE »

MICHEL MALTRAIT

Nous avons mis en place avec le centre de gestion un dispositif de prévoyance pour les agents de la ville et du CCAS avec la MNT. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une assurance « maintien de salaire » en cas d'arrêt maladie ; car il faut savoir qu'au bout de 3 mois de maladie simple, un agent perd la moitié de son traitement. Chaque agent peut donc s'assurer à titre individuel. Et pour que les agents soient incités à le faire, pour ne pas ajouter la précarité financière aux problématiques de santé, nous soutenons ces adhésions avec une participation financière de 8 euros. Or la MNT a prévu d'augmenter les tarifs d'adhésion et chaque agent pourra alors résilier son contrat. En considération de l'inflation, ils pourraient être contraints de le faire. Nous souhaitons, comme en 2022, contenir ce risque en augmentant notre soutien financier à 9 euros par mois et par agent.

MONSIEUR LE MAIRE

Pas de questions ?

MICHEL MALTRAIT

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la participation financière à 9 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance » selon les modalités précisées au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose de passer au vote, qui est pour ? Merci pour cette unanimité

Délibération adoptée à l'unanimité

13) CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL SUR LE FONDEMENT D'ACCORDS CADRES A CONCLURE PAR L'UGAP

MONSIEUR LE MAIRE

Il y aura une intervention de CHRISTOPHE MALMAZET pour les écologistes.

ALAIN LEGRAS

Depuis le 20 novembre 2014, la ville achète son gaz via un marché de l'UGAP.

En effet, la fin des tarifs réglementés pour les sites consommant plus de 30 MWh/an, exige depuis la loi Hamon du 14/3/2014 de mettre en concurrence notre approvisionnement d'énergie. L'achat public d'énergie constituait alors un nouveau métier technique qui ne compte pas parmi les compétences de la ville. Nous avons renouvelé notre adhésion en 2020 et il nous faut à nouveau renouveler notre adhésion à l'accord cadre qui arrive à échéance le 1^{er} juillet 2025.

Compte tenu de la technicité de ces achats et de la simplicité de l'accompagnement de l'UGAP, je vous propose de renouveler cette adhésion.

CHRISTOPHE MALMAZET

M. le Maire, Mme et M. les élus,

Nous profitons de cette délibération pour rappeler que le gaz acheté actuellement par la commune provient du fournisseur « Gaz de Bordeaux » qui est l'un des 1^{er} fournisseur de gaz alternatif reconnu au niveau national.

L'origine du gaz acheté est pour partie issue de procédés de méthanisation d'unités du sud ouest de la France gérées par des groupements d'agriculteurs ou de collectivités territoriales.

Les process assurent la fermentation de matières organiques comme les déchets agricoles, les déchets alimentaires ou les boues de station d'épuration.

On l'a vu avec les débats sur le DOB, les conflits font rage et pour beaucoup, l'accaparement des ressources naturelles en est la cause.

Générer du gaz dans notre pays participe à l'économie locale et peut être une des solutions pour le monde agricole en crise. C'est permettre également l'assurance de notre souveraineté et résilience énergétique face aux aléas internationaux.

Nous voulions pour l'occasion vous informer d'un projet important voté par les élus métropolitains en décembre 2023.

Il consiste à la construction d'une unité de méthanisation dès 2025 qui fonctionnera avec les boues des stations d'épuration de Pierre Bénite puis Saint Fons.

Ce projet permettra d'alimenter dès 2029 puis après fonctionnement optimal l'équivalent de 300 bus ou bennes à ordures en gaz naturel, 13000 logements chauffés au gaz, 12GW/h de chaleur fatale pompée sur le réseau d'assainissement et injecté dans le futur réseau de chauffage urbain du sud ouest lyonnais qui reste à construire.

Il permettra une diminution de 20 000 t_{eq}CO₂/an, de renforcer 3 filières : énergie, BTP et agriculture.

Les agriculteurs locaux pourront en profiter car le process permettra de composter 50% de digestats et de récupérer les nutriments en azote et phosphore qui participent aux engrais.

Pour finir le groupe des écologistes votera favorablement à cette délibération tant le groupement UGAP est une aide précieuse pour les collectivités qui permet de simplifier la passation de marchés publics.

Merci de votre attention.

ALAIN LEGRAS

Considérant l'intérêt que présente cette adhésion pour réaliser des économies d'échelles relatives aux techniques d'achat, il est proposé au conseil municipal de décider de recourir à l'U.G.A.P. pour l'achat de gaz naturel, d'approuver la convention avec l'U.G.A.P. jointe au rapport, d'autoriser monsieur le Maire à la signer

MONSIEUR LE MAIRE

Qui est pour ? Unanimité, merci

Délibération adoptée à l'unanimité

MONSIEUR LE MAIRE

Et enfin avant de clore ce conseil, je voulais la parole à véronique Giromagny pour les verts

VÉRONIQUE GIROMAGNY

Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes toujours en janvier et il est encore temps de vous adresser tous mes meilleurs vœux en ce début d'année.

C'est aussi l'occasion de prendre des résolutions et j'émets le souhait puisque cette assemblée porte notre commune que nous nous attachions à poursuivre cette belle coopération avec tout notre groupe majoritaire qui ensemble oeuvre pour le devenir de notre belle commune.

L'occasion également de remercier tous les collaborateurs pour leur implication.

C'est également pour mieux nous projeter pour la suite, le temps des rétrospectives et des constats du jour qui sont inquiétants avec entre autre : des crises sanitaire, sociale, humanitaires, des événements climatiques extrêmes (France, Espagne, Canada...) , une alerte d'extinctions de masse, le creusement des inégalités, auxquels la semaine dernière s'ajoute 2 nouvelles alertes : une crise de la natalité, et surtout une crise qui nous touche avec 1/3 de notre territoire agricole. Une crise dont le mouvement a commencé jeudi dernier mais dont on ne parle vraiment dans les grands médias que depuis mardi. Une crise symptomatique d'un modèle qui ne fonctionne plus

Les agriculteurs vivent à la fois une crise démographique, une crise sociale, une crise économique, une crise écologique, une crise climatique, une crise alimentaire, une crise de solidarité - et de redire que 80 % des aides Européennes captés par l'agro-industrie.

Bref, je vous laisse compléter cette liste incomplète, et il me semble que les problématiques des agriculteurs illustrent bien la complexité d'une situation multifactorielle.

Ensuite je crois en fait que toutes ces crises n'en font qu'une que je synthétiserais en crise de civilisation liée aux logiques de développement infini, de marchés et de libéralisme.

Ceci étant dit, que fait-on ?

- option 1, on suit le modèle animal où on observe des espèces qui déjà modifient leurs comportement ? On se pose les bonnes questions pour attaquer le mal à la racine et progresser ?

- ou option 2, on continue quoi qu'il en coûte avec quelques coûts de rabot, on poursuit les stratégies par la peur, le populisme et l'utopie d'une IA salvatrice mais massifiante et abêtissante.

Alors, je pose la question : Quel modèle pour demain, immobilisme et extinction ou adaptation sans concessions ?

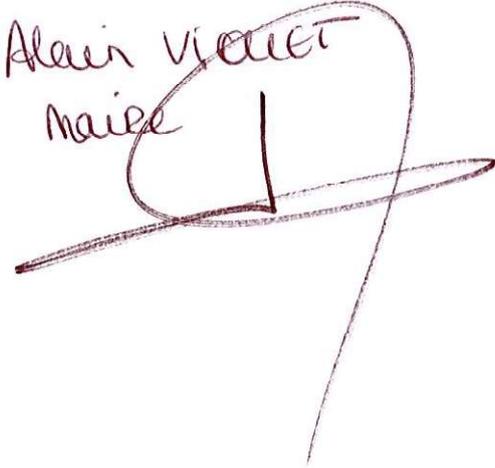
Je souhaite alors que 2024 éclaire notre approche globale et transversale. Que 2024 soit celle qui réveille notre bienveillance envers notre planète hôte. Bonne année à toutes et tous.

MONSIEUR LE MAIRE

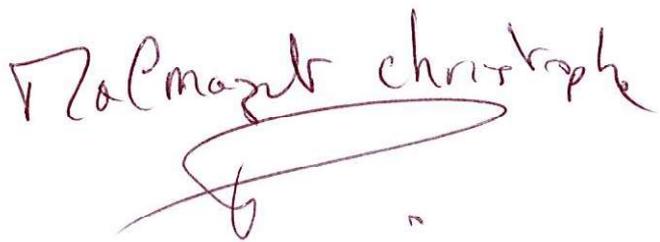
Merci je vous souhaite une bonne soirée

Le conseil municipal est clos à 21h45.

Alain Vielle
Maire



Thomazet Christophe



Bauchardat

